



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 15 février 2018
affiché ou publié le jeudi 15 février 2018
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180208-lmc1H20599H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H20599H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 08 février 2018

n° 016-18

Objet : *RD - Approbation d'un bail relatif à la location de locaux situés rue Denis Therme à Le Châtelard pour l'installation de services de la Direction départementale des finances publiques*

- date de convocation le 02 février 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffemat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Jean-Claude Davoine à Aloïs Chassot - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Lionel Mithieux à Michel Dyen - de Pierre Perez à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 10

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duprier - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 08 février 2018

délibération n° 016-18

objet **RD - Approbation d'un bail relatif à la location de locaux situés rue Denis Therme à Le Châtelard pour l'installation de services de la Direction départementale des finances publiques**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, indique que la Direction départementale des finances publiques s'est vu notifier son congé pour le 31 mars 2018 pour les locaux occupés actuellement par la trésorerie rue Henri Bouvier à Le Châtelard. Le bailleur actuel souhaite en effet réaliser des travaux lourds de réhabilitation incompatibles avec le maintien de la trésorerie dans ses locaux actuels.

Par ailleurs, la Direction départementale des finances publiques doit reloger son service à Le Châtelard pour une durée inférieure à deux ans puisque qu'une réorganisation de ses services est à l'étude.

Suite à la fusion de la Communauté de communes du Cœur des Bauges et de Chambéry métropole, des services ont été réorganisés, ce qui permet de disposer aujourd'hui d'un espace libre au 1^{er} étage, comprenant deux bureaux et une salle de réunion pour environ 62 m², dans le bâtiment de l'ancien siège de la Communauté de communes du Cœur des Bauges. Cet espace est adapté à la relocalisation temporaire de la trésorerie de Le Châtelard.

Il est donc proposé de louer, par bail de 23 mois, ces locaux de manière privative. Des espaces communs avec les services de Chambéry métropole - Cœur des Bauges (accès, cuisine et sanitaires) seront également mis à disposition.

Il est précisé que de petits travaux d'adaptation des locaux seront financés par la Direction départementale des finances publiques. De plus, la salle de réunion louée à la trésorerie demeurera accessible sous certaines conditions, même si la création d'une salle de réunion temporaire est à l'étude au 3^{ème} niveau.

Après négociation, il est proposé de conclure un bail relatif à la mise à disposition de ces locaux pour un montant annuel de 9 280 €, charges comprises.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la conclusion des baux,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise à disposition, par bail de 23 mois du 1^{er} mars 2018 au 31 janvier 2020, d'environ 62 m² de locaux privatifs auxquels s'ajoutent des espaces communs, pour l'installation de services de la Direction départementale des finances publiques, pour un montant annuel charges comprises de 9 280 € conformément au projet de bail annexé,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 016-18

Objet de l'acte : RD - Approbation d'un bail relatif à la location de locaux situés rue Denis Therme à Le Châtelard pour l'installation de services de la Direction départementale des finances publiques

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 08 février 2018

Annexe : Bail location;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180208-lmc1H20599H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20599H1

Date de transmission en Préfecture : 15 février 2018

Date de réception en Préfecture : 15 février 2018